

ARRÊTÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT À L'OCCASION DE
LA FÊTE VOTIVE DE PRINTEMPS

ARRÊTÉ n° 2024/08

Le Maire de la Commune de LE TEIL,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Vu la demande de la Mairie en vue d'organiser la Fête Votive de Printemps sur la Place Pierre Sémard (côté Est et Ouest) du 07 mars 2024 au 13 mars 2024.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La Fête Votive du Printemps sera installée sur la Place Pierre Sémard (côtés Est et Ouest) du 07 mars 2024 au 13 mars 2024.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur la Place Pierre Sémard (côte EST et OUEST) du jeudi 07 mars 2024 à 14 h 00 (après le marché hebdomadaire) au jeudi 14 mars 2024 à 05 h 00.

Durée d'occupation de la place Pierre Sémard par les forains du jeudi 07 mars 2024 à 14 h 00 au jeudi 14 mars 2024 à 05 h 00.

Article 3 : La circulation sera maintenue sur la place Pierre Sémard côté Ouest avec la sortie au niveau du 50 rue de la République. Les places de parking côté commerces seront également conservées.

Article 4 : Le stationnement sur le parking situé au sud du boulodrome municipal sera interdit et réservé pour les forains du lundi 04 mars 2024 à 08 h 00 au jeudi 14 mars 2024 à 12 h 00.

Les places de parking avenue du 8 mai 1945 (partie comprise entre la rue Georges Simonin et l'allée Paul Avon) seront réservées aux forains.

Article 5 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 6 : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

Article 7 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Pétitionnaire,

À Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL,

À la Police Municipale,

Et pour information :

À Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LE TEIL,

À la Communauté de Communes ARC,

Au Centre Technique Municipal,

Aux Placiers.

Fait à Le Teil, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,



Olivier PEVERELLI